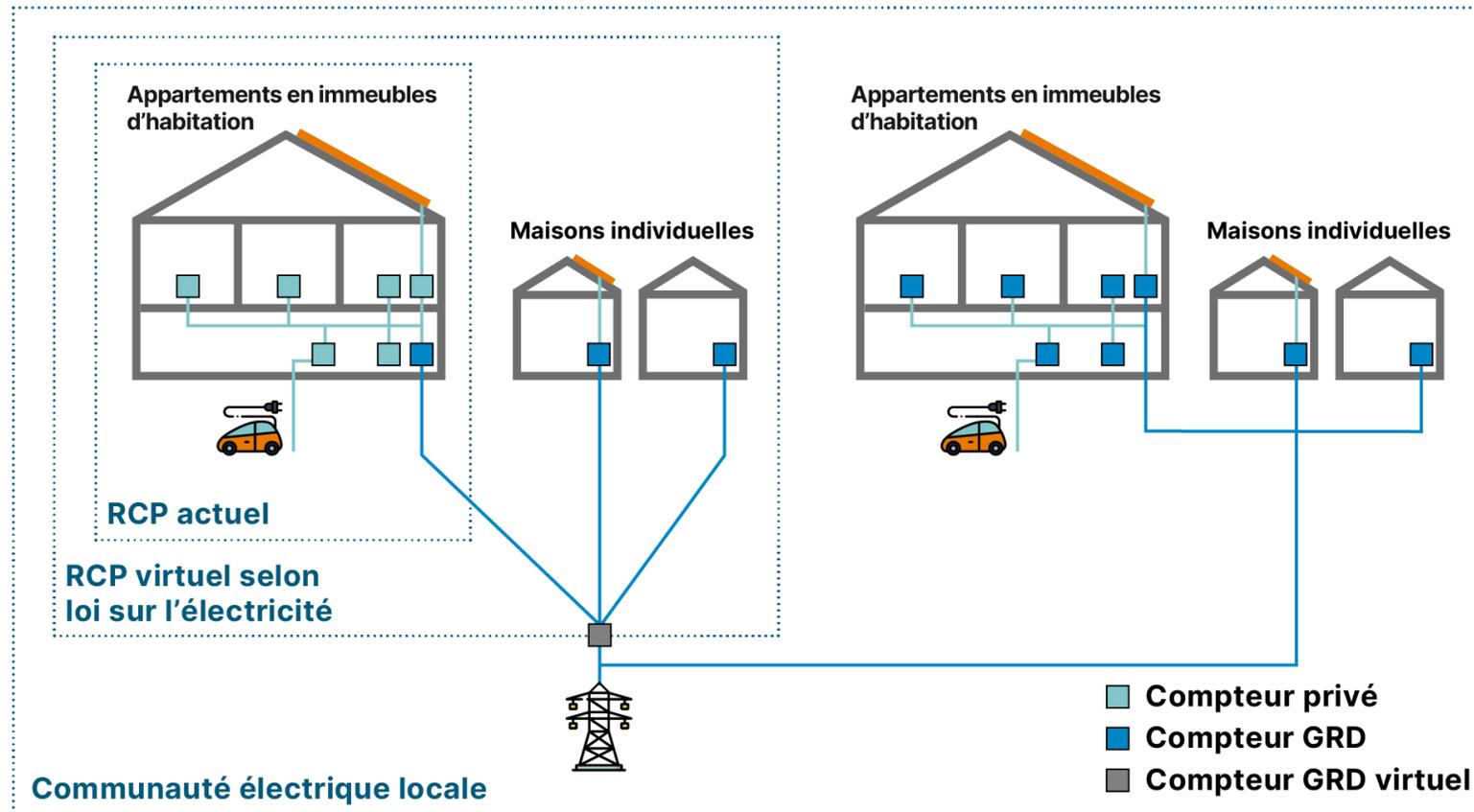


# Schéma de principe RCP - CEL

**Regroupement dans le cadre de la consommation propre (RCP) virtuel:** l'utilisation des lignes de raccordement au réseau de distribution pour la consommation propre est autorisée. Il est possible d'utiliser les appareils de mesure de l'exploitant du réseau de distribution.

**Communauté électrique locale (CEL):** avec la révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité, l'électricité produite au niveau local peut être commercialisée au sein d'un quartier ou d'une commune à travers le réseau public.



# Article consommation propre sans CEL avant 2025

Consommation propre = RCP

Lien: <https://www.swissolar.ch/fr/connaissances/rentabilite/rcp-consommation-propre>

L'illustration suivante montre les trois possibilités de consommation propre (consommation propre simple, modèle de pratique GRD et RCP).

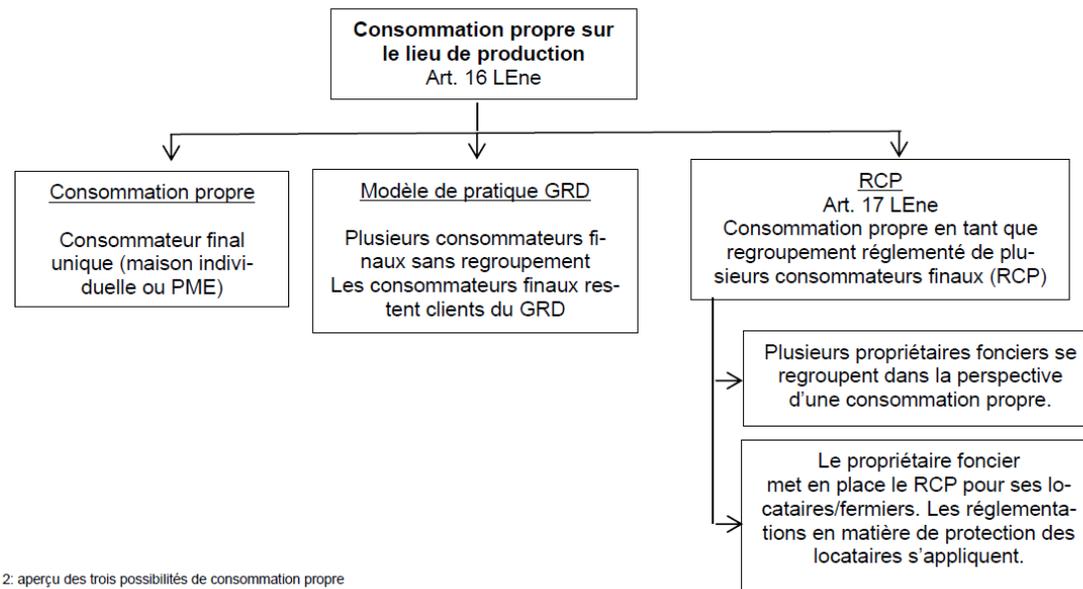


Illustration 2: aperçu des trois possibilités de consommation propre

# Article consommation propre sans CEL dès 2025

Lien: <https://www.swissolar.ch/fr/connaissances/nouvelle-loi-sur-l-electricite>

modifications de la loi sur l'approvisionnement en électricité (avec les rétributions de reprise) le 1er janvier 2026, adoption des ordonnances au premier trimestre 2025

- + Davantage de partage de l'électricité
- + Davantage de clarté sur le tarif d'achat (dès 2026)
- + De meilleures conditions-cadres pour le stockage par batterie
- + De l'intelligence plutôt que du cuivre : utilisation des flexibilités (dès 2026)
- + Soutien pour les lignes de raccordement (dès 2026)
- + Plus d'énergies renouvelables dans le mix électrique standard (dès 2026)
- + Prime de marché flottante (probablement à partir de 2025)
- + Nouvelle impulsion pour le PV en façade (dès 2025)

# Position ordonnance loi électricité

- Lien:

- [https://www.swissolar.ch/02\\_markt-politik/positionen/240528\\_swissolar\\_vernehmlassung\\_stromgesetz-vo-fr\\_v01.pdf](https://www.swissolar.ch/02_markt-politik/positionen/240528_swissolar_vernehmlassung_stromgesetz-vo-fr_v01.pdf)

# Point de vue Groupe-E

- Lien:
- <https://www.groupe-e.ch/fr/votre-reseau/consommation-propre>

# Point de vue BKW

- Lien:

- <https://www.bkw.ch/fr/qui-sommes-nous/actualites/blog/perspectives-et-opinions/mise-en-oeuvre-simple-et-efficace-de-la-loi-sur-lelectricite>

# Point de vue Romande énergie

- Lien:
- <https://www.romande-energie.ch/solaire/autoconsommation-collective>
  
- Le RCP étant considéré comme un client unique, il est potentiellement éligible au marché libre de l'électricité s'il parvient à atteindre un total de 100'000 kWh

# Stockage de l'énergie

Dans le concept RCP –CEL, déjà prendre en compte la possibilité de stockage de l'énergie.

- Lien:
- <https://www.suisseenergie.ch/stories/energiespeicher/>